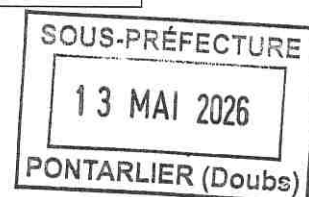


Département <b>DOUBS</b>	Arrêté N° 122 du Président : Délégation de fonctions du Président en faveur de Madame Agathe HENRIET, 9e Vice-Présidente, pour remplir les fonctions suivantes : Action sociale et services à la population
Canton <b>PONTARLIER</b>	
Communauté de Communes <b>Du Grand Pontarlier</b>	



Le Président de la Communauté de Communes,

*VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 22 avril 2026 constatant l'élection de Monsieur Nicolas BARBE en qualité de Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et de l'élection de Madame Agathe HENRIET en qualité de 9e Vice-Présidente ;*

*Considérant qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;*

## ARRETE

### **Article 1 - Champ de la délégation**

Monsieur Nicolas BARBE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Madame Agathe HENRIET, en sa qualité de 9e Vice-Présidente en matière de :

- Action sociale et services à la population.

Au titre de la présente délégation, Madame Agathe HENRIET peut signer les actes ci-dessous dans la matière susmentionnée :

- ✓ Tous les courriers adressés aux administrés, aux administrations, entreprises ou associations ;
- ✓ Les certificats administratifs ;
- ✓ Les convocations aux différentes instances ;
- ✓ Les conventions approuvées par l'organe délibérant y compris les conventions d'objectifs et de moyens ;
- ✓ Tous les actes à destination des occupants des aires d'accueil des gens du voyage, à savoir : notifications, facturation mises en demeure, avis d'expulsion ;
- ✓ Les courriers de demande d'expulsion auprès du Préfet ;

- ✓ Tous les actes relatifs au fonctionnement et à l'intervention de la fourrière animale intercommunale ;
- ✓ Tous les actes relatifs au contrat de Ville et à la prévention de la délinquance sur son volet intercommunal ;
- ✓ Tous les actes relatifs à la gestion des micro-crèches intercommunales ;
- ✓ Les dépôts de plainte ;
- ✓ Les attestations de co-financement.

Sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires contraires, la présente délégation emporte pour Madame Agathe HENRIET la possibilité de représenter le Président pour toute manifestation, réunion ou événement liés à la matière énumérée.

#### **Article 2 - Mise en œuvre de la délégation**

La présente délégation est valable à compter de son entrée en vigueur jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'au retrait de la délégation, quelle qu'en soit la raison.

#### **Article 3 - Modalités d'application**

Tous documents signés par Madame Agathe HENRIET dans le cadre de la présente délégation de fonction devront préciser le champ de la délégation concernée.

#### **Article 4 - Exécution**

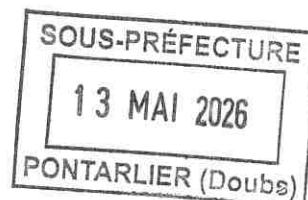
Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes et Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de Pontarlier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié de manière électronique sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ;
- conservé au registre des actes du Maire ;
- transmis au contrôle de légalité ;
- notifié à l'intéressée.

Fait à Pontarlier, le 12 MAI 2026

Le Président,

Nicolas BARBE



Notification à Madame Agathe HENRIET, le 12/05/2026